

Conditions générales Centre d'examen Goethe-Institut

Importantes informations concernant les examens

Inscription

- Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de leur réception. Elles ne sont valables que si la taxe d'examen est versée en même temps.
- La confirmation d'inscription est envoyée par e-mail. La lettre de convocation contenant les informations détaillées sur le jour d'examen vous sera envoyée par poste 10 jours avant la date d'examen.

Retrait / report de la date d'examen

- Tout retrait d'examen / demande de report doit être **communiqué par écrit**, par lettre ou par e-mail.
- **Retrait**
 - En cas de retrait avant la date limite d'inscription, un émolument de CHF 20.- sera facturé.
 - En cas de retrait postérieur à la date limite d'inscription, la moitié de la taxe d'examen est remboursée.
- **Report**
 - Tout report est gratuit s'il parvient avant la date limite d'inscription.
 - En cas de maladie et sur présentation d'un certificat médical, l'inscription peut être reportée.
 - En cas de report sans motifs impératifs, la taxe d'examen est perçue. Le traitement de la demande sera facturé 50 francs.
- **Non-présentation au jour de l'examen** : aucun remboursement de la taxe d'examen.

Plaintes et contestations concernant les examens

- Toute contestation des résultats doit être communiquée dans les 2 semaines qui suivent la notification par e-mail à goethepruefungen@unifr.ch.
- Toute contestation concernant le déroulement de l'examen n'est valable que s'il est déposée immédiatement après l'examen auprès du responsable des examens / goethepruefungen@unifr.ch.

Communication des résultats

- Vous obtenez généralement les résultats B1, B2 et C1 dans les 2 semaines qui suivent la date de l'examen.
- Les modifications de certificat basées sur de fausses indications de votre part coûtent 30 francs.

Consultation d'examens

- Vous avez la possibilité d'effectuer une consultation des parties non réussies de l'examen ; veuillez convenir d'une date par écrit auprès de goethepruefungen@unifr.ch.
- Lors d'une consultation d'examens, vous n'avez en principe aucun droit de consulter les feuilles des candidats ni les rapports de travaux. Vous ne pouvez voir que vos propres réponses et les évaluations / résultats y relatifs.

Examens modulaires B1, B2 et C1 : délivrance du certificat Goethe

- Vous pouvez passer les 4 modules en un seul jour ou par des modules individuels (Lire, Ecouter, Ecrire, Parler) à divers dates et lieux d'examen.
- Un **certificat global** n'est délivré que lorsque vous vous êtes soumis-e avec succès aux 4 modules (adulte ou adolescent) auprès du même centre d'examen au cours d'une même année.

Attestation de participation

- Si vous n'avez pas réussi l'examen nous pouvons vous délivrer une attestation de participation en cas de besoin.

Duplicata d'attestation

- En cas de perte du certificat, vous pouvez obtenir un duplicata dans les **10 ans qui suivent** le délai d'examen original contre paiement d'un émolument de 25 francs ; adressez-vous à goethepruefungen@unifr.ch.